



N° 1565-2013/ARR/DC/SDAC

Date du : 29/08/2013

**Rapport**  
**à**  
**la présidente de l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : portant nomination de personnes qualifiées au sein d'organismes extérieurs

**PJ** : un projet d'arrêté

**I / Au sein du jury du dispositif d'aide à la création artistique**

La délibération n° 16-2001/APS du 14 mai 2011 a désigné les membres du jury des aides à la création artistique pour deux ans à compter de son rendu exécutoire soit à compter du 14 juin 2011 jusqu'au 14 juin 2013.

Il s'agit donc cette année de renouveler la constitution de ce jury pour une durée de deux ans soit pour 2013 et 2014.

Pour mémoire, les membres permanents présents pour toutes les aides à la création artistique sont les suivants :

- la présidente de l'assemblée de la province Sud ;
- le président de la commission de la culture de la province Sud ou son représentant ;
- le chargé de mission aux affaires culturelles auprès du haut-commissaire ou son représentant ;
- un membre de l'assemblée de province, désigné par cette dernière ;
- le directeur de la culture de la province Sud ou son représentant ;
- le directeur du centre culturel Tjibaou ou son représentant pour les aides à la création en arts visuels et exposition ;
- le directeur de la bibliothèque Bernheim ou son représentant pour les aides à l'accompagnement à l'écriture et à l'édition ;
- un professeur de littérature à l'Université de la Nouvelle-Calédonie désigné par son président pour les aides à l'accompagnement à l'écriture et à l'édition ;
- le directeur du conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie pour les aides à la création musicale.

Les membres désignés pour deux ans qui doivent être renouvelés sont les suivants :

- **deux personnalités reconnues dans le domaine des arts visuels et expositions.**

Il vous est proposé :

- Lydie Gardet, responsable du centre d'art,

- Henri Gama, ingénieur culturel en arts visuels et expositions.
- **deux personnalités reconnues dans le domaine de l'écriture.**  
Il vous est proposé :
  - Jean-Brice Peirano, directeur de la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie,
  - Manuel Castejon, responsable de la médiathèque de l'ADCK – centre culturel Tjibaou (déjà désigné de 2011 à 2013 – Valérie Robelin, responsable de la médiathèque de Dumbéa indisponible).
- **deux personnalités reconnues dans le domaine de la musique.**  
Il vous est proposé :
  - Evarist Wayaridri, directeur général de la SACENC (déjà désigné de 2011 à 2013) ;
  - Jean-Pierre Cabee, directeur du Conservatoire de Musique et de Danse de la Nouvelle-Calédonie (déjà désigné de 2011 à 2013 - Chris Tateossian, directeur du POEMART indisponible).
- **deux personnalités reconnues dans le domaine de l'audiovisuel.**  
Il vous est proposé :
  - Corinne Cumenal, responsable de la photothèque à la médiathèque de l'ADCK-centre culturel Tjibaou ;
  - Manuel Touraille, directeur du Rex.

## II / Au sein du jury du dispositif d'aide à la création artistique

Conformément à la délibération n° 31-2008/APS du 13 juin 2008, la Présidente de la province Sud est habilitée chaque année à nommer par arrêté, les jurys « experts » de la Bourse d'enseignement artistique.

Ci- dessous, la liste validée des personnalités reconnues dans les domaines artistiques concernés par le dispositif de la Bourse d'enseignement artistique :

Domaine artistique	Titulaire	Suppléant
Arts visuels	Lydie GARDET	Pétélo TUILALO
Chant/Musique	Jean-Pierre CABEE	Marie-France AUGUET
Audiovisuel	Gilles DONNEGER	Mario ANDRY
Danse	Richard DIGOUE	Franck HASHLEY
Théâtre	Laurent ROSSINI	Max DARCIS

## III / Au sein du jury du dispositif d'aide à la création artistique

Dans la perspective de la mise en œuvre du 1 % artistique, vous avez désigné des experts conformément aux dispositions de la délibération n° 39-92/APS du 28/09/1992 sur le 1 % culturel.

Vous avez désigné en janvier dernier, en tant que personnes qualifiées, en raison de leur compétence pour siéger au sein de la commission des travaux de décoration ou d'aménagement paysager pour les constructions :

- Jean-François Danet, professeur d'art plastique désigné par le vice-rectorat,
- Valérie Morignat, critique d'art,
- Véronique Menet, conseiller paysagiste.

Suite à une erreur matérielle cette désignation avait été intégrée à l'arrêté n° 11269 qui portent désignation de vos représentants au sein des organismes extérieurs au lieu de l'arrêté n° 11295 qui portent désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.